



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, que des avis de motion accompagnés des projets de règlements ont été présentés à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-quatre (27 novembre 2024) en vue de l'adoption des règlements prévue à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources le vingt-deux janvier de l'an deux mille vingt-cinq (22 janvier 2025) :

Projet de Règlement 284-2024 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie I du budget pour l'année 2025 pour toutes les municipalités membres (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources.

Projet de Règlement 285-2024 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie II du budget 2025 pour les Municipalités de Saint-Adrien, du Canton de Saint-Camille, de Ham-sud, de Saint-Georges-de-Windsor et de Wotton concernant leur cotisation à la FQM.

Projet de Règlement 286-2024 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie III du budget 2025 pour la Ville de Val-des-Sources et la Municipalité de Wotton, concernant leur contribution à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Toute personne désirant prendre connaissance de ces projets de règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources et auprès des municipalités locales, et ce, durant les heures régulières de bureau.

Ils peuvent également être consultés en ligne, sur le site Internet de la MRC des Sources, au lien suivant : <https://bit.ly/reglementsmlrc>

DONNÉ à Val-des-Sources, ce vingt-huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre (28 novembre 2024).

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier